

Objet : Création d'une voie structurante entre la Rue de la Place et la Rue de Châteauvieux nommée "Rue du Docteur Guy Borel"

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie dans la salle du Conseil, 105 Grande Rue, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
27 juin 2024

Date d'affichage :
27 juin 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Pouvoirs : 06
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Jean-Luc MASSON, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Guillaume LEFEBVRE

Absents ayant remis un pouvoir :

Gilles DEMAISON donne pouvoir à Jean Luc MASSON
Éric LARDENOIS donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN
Sandrine BEHEM donne pouvoir à Hélène LE BERRE
Muriel STOUFF donne pouvoir à Catherine VIGNON
Cécile BAUDOUX donne pouvoir à Vanessa REBEYREN
Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Absent excusé : néant

Secrétaire de Séance : Éric MONFRAY

VU l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les articles L. 134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration,

VU l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, relatif au classement et au déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R.141-4 à R. 141-10 dudit code,

VU la délibération 20240319DE04 en date du 19 mars 2024 approuvant le principe de créer une nouvelle voie pour relier la rue de la place et les parkings de la chemiserie et de la paix,

VU l'arrêté municipal 2024AR100 en date du 25 mars 2024 déclarant la mise en enquête publique du projet ;

VU la réunion publique relative à l'aménagement du cœur du village en date du 22 juin 2024 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 5 juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de prévoir un accès véhicule au pied de la future maison de santé permettant aux services de secours une intervention rapide ;

CONSIDERANT que l'accès existant au parking de la Chemiserie depuis la Grande Rue n'est pas dimensionné pour recevoir un trafic important ;

CONSIDERANT le besoin d'améliorer de fluidifier le trafic routier et notamment le déplacement des poids lourds ;

CONSIDERANT que l'emprise de la voie projetée n'est pas de nature à supprimer des espaces de pleine terre ;

CONSIDERANT qu'un aménagement paysager des abords de la voie est prévu ;

Une enquête publique s'est déroulée du 22 avril 2024 au 7 mai 2024.

25 observations ont été émises par la population.

Des critiques ont été émises visant la sécurisation des déplacements, l'imperméabilisation des surfaces et la cohérence globale du projet d'aménagement du centre.

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à la création de la voie projetée validant la nécessité de créer une voie mais demandant l'exclusion des parcelles AM 536 et 538 de l'emprise du projet (intersection avec la rue de la place et l'espace libre derrière les logements collectifs présents Rue Louis Antoine Duriat).

Cette position encourage à projeter une voie sur "*l'emprise formée par l'emprise formée par la délimitation des parcelles AM 507, AM 175, AM 173, AM 172, AM 637, AM 633, AM 636 et AM 380*" impliquant une entrée par l'actuel porche présent sur la parcelle AM 507 d'une largeur de 3m50.

Cette position se heurte aux objectifs de sécurité de fluidification du trafic prévus par la voie. Il apparaît très compliqué de maintenir l'entrée unique existante (sous le porche Grande Rue).

La commune ne suivra donc pas cet avis pour des raisons de sécurité primaire.

L'emprise de la future voie est mise en avant sur le plan joint à la présente délibération intégrant les parcelles AM 536, AM 538, AM 325 (issue de la parcelle AM 507), AM 829 (issue de la parcelle AM 175), AM 832 (issue de la parcelle AM 173), AM 172, AM 637, AM 633, AM 636 et AM 380 pour une emprise de 1328 m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 22

CONTRE : 05 (Mmes BAUDOUX, REBEYREN, VALLIN et MM. DEMAISON et LEFEBVRE)

ABSTENTION : 00

- **CREE** une voie partant de la Rue de la Place, passant par les parkings publics de la Chemiserie et de la Paix jusqu'à la rue de Châteauvieux ;
- **NOMME** la voie « Rue du Docteur Guy Borel » ;
- **ACTUALISE** le tableau des voiries communales en lien avec cette modulation ;
- **AUTORISE MADAME LE MAIRE** à valider et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette évaluation ;

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 3 juillet 2024

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN

